Nations Unies A/78/593

Assemblée générale

Distr. générale
15 novembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 38 de l'ordre du jour
Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Lettre datée du 31 octobre 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration finale du dix-neuvième Forum de la société civile cubaine contre le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique, adoptée le 27 octobre 2023 (voir annexe).

À cet égard, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, au titre du point 38 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Gerardo **Peñalver Portal**

23-22388 (F) 281123 291123

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 31 octobre 2023 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Déclaration du dix-neuvième Forum de la société civile cubaine contre le blocus

Nous, organisations de la société civile, mouvements, réseaux et acteurs sociaux participant au dix-neuvième Forum de la société civile cubaine contre le blocus, en présence et avec le soutien d'organisations non gouvernementales engagées dans le développement de notre pays, nous sommes réunis autour du thème : « Le blocus multidimensionnel appliqué par les États-Unis contre Cuba, principal obstacle à la réalisation des objectifs de développement durable ». Après avoir tenu des débats approfondis sous-tendus par nos expériences respectives au sujet des entraves que le blocus économique, commercial et financier illégal, immoral et criminel impose aux efforts déployés par le pays pour atteindre les objectifs et cibles définis dans le Programme 2030, en particulier les objectifs 2, 3 et 5 :

1. Réitérons que le blocus est contraire aux différentes résolutions des organes de l'ONU relatives à la mise en œuvre du Programme 2030 ; en outre, il entre en violation de la Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable – tenu sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre dernier – adoptée à l'unanimité par ses États Membres.

2. Dénonçons le fait que le blocus appliqué par les administrations américaines successives contre Cuba va à l'encontre de la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement en adoptant le Programme 2030 de « ne laisser personne de côté ». L'application criminelle du blocus emporte des effets dévastateurs sur l'ensemble de la population cubaine, en particulier les familles, les enfants, les femmes, les personnes âgées et les autres groupes vulnérables. Le blocus a pour effet de torpiller l'action que mène le Gouvernement cubain avec l'appui de la société civile en faveur du développement durable du pays, et porte atteinte aux alliances et aux autres mesures mises en place par les autorités nationales pour bâtir une nation viable.

3. Réaffirmons que le blocus constitue le principal obstacle à l'exécution du Plan du développement économique et social (2030), et donc à l'application du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable qui y sont énoncés, limite considérablement le droit au développement de Cuba et viole la Déclaration et le Programme d'action adoptés lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne en 1993, qui érigent le droit au développement en droit humain.

4. Dénonçons le fait que les préjudices causés à la nation cubaine pendant plus de six décennies d'application de cette politique illégale et cruelle s'élèvent à 159 084 300 000 dollars et qu'un tel manque à gagner prive le pays de ressources considérables nécessaires à son développement économique et social. Le blocus limite sensiblement les actions que peut mener la société civile cubaine en faveur du développement et de la viabilité de l'économie nationale, ainsi que de la mise en œuvre du Programme 2030.

5. Dénonçons le fait que le blocus compromet la coopération de Cuba avec les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, organisations non gouvernementales internationales et autres parties prenantes associées au

développement économique et social du pays. Nous réitérons la reconnaissance et la gratitude de la société civile cubaine envers ces multiples acteurs pour leur contribution à l'exécution du Plan national de développement économique et social (2030) et du Programme 2030. Nous nous félicitons d'être, dans de nombreux cas, leurs partenaires de coopération.

6. Rejetons et condamnons les violations massives, systématiques et flagrantes des droits humains qui s'exercent contre la population cubaine en raison du blocus, notamment du droit à l'alimentation et du droit à la santé, droits repris dans les objectifs 2 et 3 du Programme 2030. Nous dénonçons le fait que le blocus ralentisse la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'égalité des genres et que, par ses effets sensibles ressentis au quotidien par la population, il constitue une forme institutionnalisée et illégale de violence directe et indirecte contre les femmes cubaines.

7. Réaffirmons que le blocus constitue un acte de génocide au sens de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948) et un acte de guerre au sens de la Convention de Londres (1905).

8. Condamnons la politique de pression maximale et d'asphyxie rigoureusement appliquée par l'Administration Biden à notre pays. Cette politique, héritée de l'Administration Trump, a un effet dévastateur sur toutes les sphères de la société cubaine. Nous demandons instamment au Président Biden d'entendre la clameur qui grandit parmi le peuple américain et la communauté internationale pour exiger la levée du blocus et d'user de ses prérogatives présidentielles afin d'assouplir l'application de cette politique criminelle.

9. Demandons au Président Biden de retirer Cuba de la liste unilatérale, illégale, infondée et immorale des États qui soutiennent le terrorisme, instrument dépourvu de fondement moral et juridique. L'inscription de notre pays dans cette monstruosité juridique renforce le blocus criminel et pèse considérablement sur la vie des Cubaines et des Cubains.

10. Dénonçons le fait que le blocus viole les droits civils et politiques de la population cubaine, en ce qu'il sert l'objectif fondamental de renverser le modèle politique, économique social que les Cubaines et les Cubains ont choisi dans le plein exercice de leur autodétermination. Nous rejetons toutes les mesures visant à faire obstacle à la décision du peuple cubain de construire une patrie socialiste, prospère, pérenne, indépendante et souveraine.

11. Réaffirmons notre gratitude envers les mouvements de solidarité internationale qui se tiennent aux côtés de la société civile cubaine et de l'ensemble de la nation dans leur revendication légitime de levée du blocus et de retrait de Cuba de la liste illégitime et illégale des États qui soutiennent le terrorisme. Nous invitons toutes celles et ceux qui sont attachés au droit international, au droit international humanitaire, aux droits humains pour tous, à continuer de se joindre à cette lutte pour la défense du droit à la vie, en tant que droit fondamental du peuple cubain.

12. Soutenons l'initiative des amis solidaires de Cuba qui convoqueront un tribunal international contre le blocus les 16 et 17 novembre prochains au siège du Parlement européen à Bruxelles. Nous comptons que ce tribunal démontrera de façon irréfutable que cette politique criminelle de portée extraterritoriale est illégale et s'applique au détriment des personnes physiques et morales et de la souveraineté des pays tiers, notamment européens.

13. Appuyons la présentation, les 1er et 2 novembre prochains, dans le cadre de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, du projet de résolution intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial

et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », et appelons les États Membres de l'Organisation à le soutenir, pour faire montre de leur engagement sans équivoque en faveur de la justice et du droit international.

La Havane, le 27 octobre 2023